

Décision n° 2022-0157
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 19 janvier 2022
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 19 janvier 2022,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2022-0157
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 19 janvier 2022

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198603329	COMMUNE DE BISCARROSSE	40 BISCARROSSE	2 VHF
198901741	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	69 LYON 3	2 UHF
199111347	M LE MENACH ALAIN	56 MUZILLAC	1 VHF
199204515	ALLO BRIVE RADIO TAXI	19 BRIVE LA GAILLARDE	2 VHF
199204643	COMMUNE DE MONTFRIN	30 MONTFRIN	2 VHF
199207703	RHODIA OPERATIONS	69 ST FONS	3 UHF
199209061	BETON CONTROLE DU COMMINGES	31 VALENTINE	2 VHF
199209492	COMMUNE DE NOIRMOUTIER-EN-L'ILE	85 NOIRMOUTIER EN L'ILE	2 VHF
199403939	COLAS MIDI MEDITERRANEE	66 THUIR	1 VHF
199602487	RHODIA OPERATIONS	69 ST FONS	6 UHF
199801282	HOTEL PLAZA ATHENE	75 PARIS 8	1 UHF
199900164	EQIOM	69 ST FONS	1 UHF
199900165	RHODIA OPERATIONS	69 ST FONS	1 UHF
199900202	RHODIA OPERATIONS	69 ST FONS	2 UHF
199900727	GIHP OCCITANIE - LR	34 BEZIERS	2 VHF
200001351	EXPLOITATION FORESTIERE COURVOISIER-ROBEZ	39 ST LAURENT EN GRANDVAUX	1 VHF
200101428	CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER	63 CLERMONT FERRAND	2 UHF
200101453	SOCIETE FRANCAISE TRANSPORTS GONDRAND FRERES	69 CHASSIEU	1 UHF
200101990	ADVENIS FACILITY MANAGEMENT	93 NOISY LE GRAND	1 UHF
200200088	COMMUNE DE LA FRETTE SUR SEINE	95 LA FRETTE SUR SEINE	2 UHF
200300949	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	78 MEZIERES SUR SEINE	2 UHF
200501005	SOC LAMANAGE DE LORIENT	56 LORIENT	1 VHF
200600336	INSTITUT SELECTION ANIMALE	22 LE FOEIL	2 UHF
200600857	ETS PUBLIC D'INSERTION DE LA DEFENSE	27 VAL DE REUIL	1 UHF
200601072	COMMUNE DE WOIGNARUE	80 WOIGNARUE	1 VHF
200700090	ANFPA	82 MONTAUBAN	1 UHF
201000226	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY (FIDUCIAL SECURITE)	92 COLOMBES	2 UHF
201001490	THE AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION	83 DRAGUIGNAN	1 UHF
201100476	AR2S 12	12 AGUESSAC	1 VHF
201101055	A.P.E. N	59 TOURCOING	2 UHF
201401298	PHENIX SECURITE SARL	68 MULHOUSE	2 UHF
201600570	COMMUNE DE NERAC	47 NERAC	1 UHF
201600822	FIDUCIAL SECURITE PREVENTION (FIDUCIAL SECURITE)	41 SELLES ST DENIS	2 UHF
201601292	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	94 VILLEJUIF	1 UHF
202102803	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	75 PARIS 8	1 UHF